

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 503

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 19 à 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas prévoient de créer un régime de recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines distinct du régime de recherche sur l'embryon humain.

Sortir les CSEh du régime légal de la recherche sur l'embryon et ne les soumettre qu'à une simple déclaration est une proposition qui place les recherches sur les CSEh hors de contrôle et les livre à l'industrialisation.